



JDL IMMOBILIER SAS au capital de 8 000 € - RCS CRETEIL 843 234 931 Siège social : 32 rue du Générale de GAULLE 94290 VILLENEUVE LE ROI Tél : 01 49 61 31 00 - E-mail : villeneuveleroi@laforet.com N° TVA intra-communautaire : FR 95843223431 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier– Carte professionnelle n° CPI 9401 2019 000 038 945 par la CFPI de 95300 CERGY PONTOISE, 19, rue de Thiers– Activité(s) : Transaction - Garantie financière : CEGC 16 rue Hoche- Tour Kupka 92919 La Défense Cedex.

VENTES-Barème à compter du 10 mars 2020

Honoraires de Transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Ces honoraires sont à la charge du vendeur selon mandat de vente.

Prix de vente	% du prix de vente TTC
Inférieur à 100.000€ et terrain	7%
De 100 001 € à 200 000 €	6%
De 200 001 € à 300 000 €	5%
Supérieur à 300 000 €	4%

*Cas particulier → **honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.
- **Honoraire de rédaction d'actes : 400 € TTC à la charge de l'acquéreur.**
- **Evaluation : 45 € TTC.**

Location-Barème à compter du 12 février 2019

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

Zone tendue : 10 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC/m² de surface habitable par le bailleur.

Zone très tendue : 12 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Etat des lieux : 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier rédiger un bail sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose loué fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans les conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à la signature du bail.



JDL IMMOBILIER SAS au capital de 8 000 € - RCS CRETEIL 843 234 931 Siège social : 32 rue du Générale de GAULLE 94290 VILLENEUVE LE ROI Tél : 01 49 61 31 00 - E-mail : villeneuveleroi@laforet.com N° TVA intra-communautaire : FR 95843223431 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier– Carte professionnelle n° CPI 9401 2019 000 038 945 par la CFPI de 95300 CERGY PONTOISE, 19, rue de Thiers– Activité(s) : Transaction - Garantie financière : CEGC 16 rue Hoche- Tour Kupka 92919 La Défense Cedex. - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Affichage de l'article 93 du décret du 20 juillet 1972 et de l'arrêté du 3 octobre 1983

Tous les versements reçus par le titulaire de la carte professionnelle sont obligatoirement faits au moyen soit de chèques barrés à l'ordre de l'établissement de crédit où le compte est ouvert, soit par virements, soit par mandats à l'ordre dudit établissement de crédit, avec indication du numéro de compte, soit par carte de paiement.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.

Compte séquestre (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n°222 188 519 77 ouvert auprès de la banque populaire de SAVIGNY SUR ORGE

Nom et adresse du garant : CEGC 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 La Défense Cedex

Montant de la garantie : 110 000 €

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25 € TTC.

En deçà de 25 € TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client.



NOTICE D'INFORMATION
Articles L. 111-1 à L. 111-3 du Code de la consommation

En tant que professionnels, le Code de la consommation nous impose de vous délivrer les informations ci-dessous.

La signature de ce document d'information ne vous engage au paiement d'aucune somme.

La présente notice vous est remise pour satisfaire à l'obligation légale d'information des consommateurs préalablement à la réalisation d'une prestation de service ou à la signature d'un contrat.

Les caractéristiques essentielles de nos services vous ont été exposées par les collaborateurs de l'agence. En outre, vous pouvez prendre connaissance de la liste des prestations que nous vous proposons en consultant notre affichage en agence.

INFORMATIONS SUR L'AGENCE

Nom, statut et forme juridique : JDL IMMOBILIER SAS

Au capital de 8 000 €

Franchisé indépendant Laforêt

RCS Ville : CRETEIL N° TVA intracommunautaire : FR 95843223431

Siège social : 32 rue du Général de Gaulle à VILLENEUVE LE ROI 94290

Adresse de l'établissement diffusant la présente note (s'il est différent du siège social) :

Numéro de téléphone de l'établissement diffusant la présente note : 01 49 61 31 00

Courriel de l'établissement diffusant la présente note : vileneuveleroi@laforet.com

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Titre (s) professionnel(s) : Agent immobilier (ou) Agent immobilier et administrateur de biens

Soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr/home.jsp>)

Carte(s) professionnelle(s) n°CPI 9401 2019 000 038 945 délivrée(s) en France par la CFPI de CERGY PONTOISE.

Titulaire d'une Garantie financière Transaction CEGC 16, rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 La Défense Cedex
Couverture géographique de la garantie(s) financière(s) : Villeneuve le roi, Ablon sur seine, Orly

Titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle.

Nom et coordonnées de l'assureur AXA France IARD 313 TERRASSES DE L'ARCHE, 92727 NANTERRE CEDEX

Couverture géographique de l'assurance de responsabilité professionnelle : VILLENEUVE LE ROI, ABLON SUR SEINE, ORLY

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française et la juridiction.

Les informations ci-après relatives aux partenariats et aux codes déontologiques sont à transmettre sur demande du consommateur. Vous pouvez les intégrer dans un document unique avec les informations obligatoires ou les transmettre, dans un deuxième temps, uniquement à ceux qui en font la demande.

Liste des informations complémentaires :

- En cas activités pluridisciplinaires et/ou de partenariats directement liés au service proposé les indiquer avec mention des mesures prises pour éviter les conflits d'intérêts (ex : locaux distincts, exercice indépendant, absence de lien capitalistique, caractère facultatif...),
- La mention des éventuels codes de conduite auxquels vous êtes soumis (ex : code déontologique d'un syndicat ou organisme professionnel), l'adresse électronique à laquelle ils sont consultables, et les informations sur les conditions de recours extrajudiciaire (amiable ou arbitrale).